



MAIRIE D'ALBON
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2023
LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 24 / 2023 : Modification du taux de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention) :

- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2024.

Délibération 25 / 2023 : Cession à titre gratuit d'un tableau numérique obsolète

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de céder à titre gratuit un tableau numérique à l'association OGEC de l'école de St JEURE D'AY.

Délibération 26 / 2023 : Rétrocession d'une concession au cimetière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire à l'unanimité et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession.

Délibération 27 / 2023 : Raccordement au réseau électrique pour alimenter la parcelle D 2054

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1°) Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

2°) précise que la part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service définitive, et qu'aucune somme ne sera à la charge de la Commune.

Délibération 28 / 2023 : Autorisation de signature de la convention de servitude avec GRDF – Parcelle ZB 269

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle qu'annexée ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération 29 / 2023 : Désignation du référent déontologue des élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de désigner en qualité de référent déontologues des élus, le référent déontologue proposé dans la convention de mutualisation du CDG26 à savoir madame Élise UNTERMAIER-KERLÉO dans les conditions prévues par ladite convention.

Délibération 30 / 2023 : Budget Principal – Décision Modificative n°1

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 31 / 2023 : Création de 2 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 32 / 2023 : Cession de terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De céder les 2 futures parcelles issues du découpage d'une emprise cadastrée située au sud de la Commune aux riverains.

Délibération 33 / 2023 : Rétrocession des espaces communs du lotissement Le Moulin – Acquisition des parcelles D 1993, 1996, 2002 et 2008

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter la rétrocession à la Commune des voiries et espaces communs du Lotissement Le Moulin.

Délibération 34 / 2023 : Renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la Commission de contrôle des listes électorales.

Le Maire,
Philippe BECHERAS

